

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2025

Prenez avis que le rôle de perception des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2025, incluant les taxes spéciales de service de la dette, les taxes d'eau, d'égout, d'assainissement des eaux usées, des matières résiduelles dont déchets, écocentre et collecte sélective, de contrôle des insectes piqueurs et les taxes de compensation pour certains OSBL, organismes municipaux, a été complété et déposé à mon bureau au 380, rue Principale à Lachute.

Les comptes de taxes et avis d'évaluation vous seront expédiés prochainement.

Il existe plusieurs moyens simples pour payer vos taxes municipales :

- **Par la poste** : en utilisant les coupons joints à vos comptes de taxes;
- **Dans les institutions financières** : au comptoir, guichet automatique ou par Internet;
- **À l'hôtel de ville, 24 heures** : il suffit de glisser votre enveloppe de paiement dans l'ouverture située près de la porte de l'entrée principale de l'hôtel de ville;
- **En personne** : il nous fera plaisir de vous recevoir au comptoir « Perception », au 380, rue Principale, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Le paiement des taxes est réparti en **quatre versements** venant à échéance les **15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre 2025** si la somme des taxes excède 300 \$. Les comptes dont les taxes sont de moins de 300 \$ sont payables en entier au plus tard le **15 mars 2025**. À défaut, les intérêts s'accumulent au taux de 15 % l'an à compter du 15 mars 2025.

Pour toute information additionnelle, communiquez avec le Service des finances et trésorerie au 450 562-3781, à l'un des postes suivants : 7221 ou 7202.

Le 27 janvier 2025
(A-2025.01)

Marie-Josée Fournier, Directrice, Service des finances
et trésorière